

# « ANALYSE GENREE DES PRATIQUES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES (PERSPECTIVES HISTORIQUES ET ACTUELLES) »

Appel à communication (AAC) au colloque international de l'ANR  
HLJPGenre

Pour des raisons « historiographiques et idéologiques mêlées »<sup>1</sup>, les frontières entre recherches juridiques, histoire, sociologie du droit et science politique sont longtemps restées étanches – en France plus qu'ailleurs – fermant le dialogue interdisciplinaire et bloquant ainsi l'acculturation du droit aux *études de genre*<sup>2</sup>. Le genre est ici entendu comme le concept qui permet de nommer et de penser la différenciation sociale des individus selon des catégories de sexe binaire et hiérarchisée. Cette différenciation sociale produit des inégalités et des discriminations entre les individus.

Pourtant le droit, que ce soit dans sa dimension formelle – les textes juridiques – ou dans ses pratiques, est traversé, comme l'ensemble des phénomènes sociaux, par le genre. Il entérine, produit ou neutralise le genre.

Si quelques travaux pionniers ont amorcé des analyses genrées des pratiques judiciaires, les années 2000 marquent un tournant dans l'éclosion de ce champ de recherche en histoire sociale de la Justice<sup>3</sup>. Dix ans plus tard, le projet Régine ouvre la voie des études de genre en droit en s'intéressant notamment à la question des pratiques judiciaires<sup>4</sup>. En 2022, le projet ANR HLJPGenre poursuit la même démarche en histoire du droit<sup>5</sup>.

Les recherches en études de genre sont donc relativement récentes dans ces différentes disciplines et souffrent encore d'un vide historiographique sur la question du traitement genré des justiciables devant les tribunaux et plus largement dans l'ensemble de la chaîne judiciaire.

**Aussi, le présent appel à contribution entend fédérer et promouvoir les travaux de recherche sur l'« Analyse genrée des pratiques juridiques et judiciaires » dans le**

---

<sup>1</sup> Perrot Michelle, "Ouverture", dans Bard Christine, Chauvaud Frédéric, Perrot Michelle, Petit Jacques- Guy, *Femmes et justice pénale XIXe-XXe siècles*, PUR, Rennes, 2002.

<sup>2</sup> Entendue comme une tradition d'analyse portant sur le « système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées » : Bereni (Laure), Chauvin (Sébastien), Jaunait (Alexandre) & Revillard (Anne), *Introduction aux études sur le genre*, Paris, De Boeck, 2012, p. 10.

<sup>3</sup> Bard Christine, *op. cit.*

<sup>4</sup> Par exemple Claire Saas passe au crible d'une analyse genrée vingt ans de jurisprudence pénale sur le harcèlement sexuel, dans Hennette-Vauchez (Stéphanie), Pichard (Marc), Roman (Diane) (dir.), *La loi et le genre, Recherche et études sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe* | CNRS éd. | 01/01/2014, p. 241-260.

<sup>5</sup> *Clio@Themis*, principale revue d'histoire du droit, a notamment proposé un dossier « genre, histoire et droit » coordonné par trois membres de l'ANR HLJPGenre : <https://doi.org/10.4000/cliothemis.4453>. La question des biais de genre dans la Justice et des stratégies d'agentivité des justiciables ont été abordées dans différents articles.

**cadre d'un colloque internationale et interdisciplinaire qui aura lieu à Douai du 1<sup>er</sup> au 3 avril.**

Si l'angle du genre est le fil conducteur, ce colloque s'inscrit dans une perspective intersectionnelle : l'étude des rapports sociaux de sexe sera articulée ou imbriquée avec les effets de leur entrelacement dans ou en concurrence d'autres rapports de pouvoir tels que la race, la classe, l'âge ou ceux induits par l'ordre validiste.

Cette manifestation se situe dans la continuité du premier colloque de l'ANR HLJPGenre, intitulé « Discours juridiques, genre et histoire » qui s'était intéressé aux textes de droit saisis en tant qu'énoncés normatifs, afin d'y déceler la dimension genrée des représentations dominantes. En miroir, et en intégrant les apports de la théorie réaliste du droit qui distingue « le droit des livres » du « droit en action », il s'agit de se pencher sur les rapports entre genre et droit qui s'expriment non plus seulement dans la loi formelle, mais dans et autour de l'arène judiciaire.

**Les contributions pourront appréhender l'ensemble de la chaîne judiciaire, de l'initiative des poursuites à l'application de la peine**, en interrogeant chaque strate au prisme de l'incidence des rapports sociaux en jeu. Différents contentieux peuvent être étudiés, qu'ils soient marqués *ab initio* par le genre, comme les violences sexuelles ou les conséquences du divorce, ou qu'ils apparaissent – en apparence du moins – « neutres » : le vol, les crimes et délits politiques, le contentieux pénitentiaire relatif à l'application des peines... Les biais de genre, de race, de classe... ou l'intersectionnalité de ces rapports de pouvoir peuvent être analysés dans les pratiques des acteur·ices judiciaires, dans les injonctions politiques et sociales qui leur sont faites, ou encore dans l'agentivité des justiciables (c'est-à-dire notamment leurs stratégies face aux biais de genre). Des communications sur les personnes éventuellement exclues de l'institution judiciaire seront également attendues, tout comme des travaux portant sur les conséquences des décisions judiciaires du point de vue du genre.

En ce qui concerne le bornage chronologique de l'appel, il est rappelé que le genre est contingent : il ne revêt pas les mêmes contours ni les mêmes finalités selon le contexte social et culturel de l'époque, alors même que certaines permanences peuvent être observées. La perspective diachronique et l'étude de différentes périodes (Antiquité, Ancien Régime, XIX<sup>e</sup> siècle, période actuelle) permettra de révéler la dimension historiquement située du genre des pratiques juridiques et judiciaires.

**Notre appel à communications** sert plusieurs objectifs, dont celui de rassembler et discuter les contributions de collègues dont les recherches portent sur le genre des décisions judiciaires et du traitement des justiciables, en variant les approches disciplinaires (histoire du droit, droit, sociologie, science politique, *etc.*), les méthodes d'enquête (archives, ethnographie, entretiens, *etc.*) et les terrains de recherche.

Sont donc sollicitées des interventions relevant du **champ juridique** – histoire du droit, droit positif, philosophie/théorie du droit, sociologie du droit... –, de la **science politique** comme de l'ensemble des **sciences humaines et sociales** – histoire, science politique, philosophie, sociologie, science du langage, psychologie, ethnologie, anthropologie, littérature (liste non exhaustive).

Les travaux des jeunes chercheuses et jeunes chercheurs seront particulièrement appréciés.

En outre, un intérêt particulier sera porté aux communications qui proposent des discussions méthodologiques et épistémologiques pour appréhender les recherches sur le genre et l'intersectionnalité des pratiques juridiques et judiciaires.

Les propositions de communication (entre 1 500 et 3 000 signes) devront être envoyées d'ici le **15 novembre 2024** aux membres du comité d'organisation : Prune Decoux ([prune.decoux@univ-artois.fr](mailto:prune.decoux@univ-artois.fr)); Hélène Duffuler-Vialle ([helene.duffuler@univ-artois.fr](mailto:helene.duffuler@univ-artois.fr)) et Aymeric Mongy ([aymericmongy@gmail.com](mailto:aymericmongy@gmail.com)) avec en copie l'adresse générique de l'ANR HLJPGenre : [hjlpgenre@univ-artois.fr](mailto:hjlpgenre@univ-artois.fr)